



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Florent COLOMBO
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Émilie SIMONE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Monsieur Billy CHRÉTIEU	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Delphine BLAYA	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Michel FELKAY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline MAGLICA	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : FINANCES

Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées, ...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient notamment compléter les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 pour l'ouverture du Pôle Culturel le 6 mai 2022.

1/ Rappel des modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville dispose d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs (individuels, groupes, ...).

2/ Détail des nouveaux éléments tarifaires

Fermeture momentanée de l'espace d'exposition temporaire :

Le Pôle Culturel de la Cité dispose d'un espace permettant de présenter des expositions temporaires qui changent régulièrement. Ainsi, depuis l'ouverture de la Cité en mai 2022 ont été présentées les expositions « C'est pas du gâteau : les secrets de la Pâtisserie Française », parrainée par Pierre HERME, « Si on allait au resto ? » parrainée par le Chef Thierry MARX et Michel ESCOFFIER et « Croquez ! la bande dessinée met les pieds dans le plat » coproduite avec la Cité de la Bande Dessinée et de l'Image d'Angoulême.

Cette exposition a fermé ses portes le 22 mars 2026 pour laisser la place à compter du 9 juin 2026 à une nouvelle exposition « (R)évolutions dans l'assiette » qui sera parrainée par la pâtissière championne du monde des Arts Sucrés, Johanna LE PAPE et par Jean Paul JEUNET, chef étoilé pour la Maison Jeunet à Arbois.

Entre chaque exposition temporaire, l'espace est fermé pour démontage, remise en état de la salle et montage de l'exposition qui suit.

Dans ces périodes, **les visiteurs individuels ou groupes n'ont accès qu'aux expositions permanentes.**

Il est proposé pendant toutes les périodes sans exposition temporaire :

- De suspendre la vente des billets : exposition temporaire, billets couplés exposition et dégustation de 4 vins village et de tous les billets couplés mis en place entre Ville de Dijon / Ecole des Vins qui permettent aux visiteurs de participer à un atelier dégustation de vins et de visiter les expositions à un tarif préférentiel

- Pour les individuels et les groupes : d'appliquer le tarif réduit pour tout achat d'un billet couplé 1^{ère} découverte incluant en temps normal l'accès aux expositions permanentes, à l'exposition temporaire et une dégustation de deux vins. Dans les périodes où il n'y a pas d'exposition temporaire, il est proposé de pratiquer un tarif de 17,50 € par personne au lieu de 20 € par personne,

- Chemins Épicuriens : il s'agit d'un passeport de visite mis en place entre le Pôle Culturel de la Cité Ville de Dijon, l'Hôtel-Dieu de Beaune, le Château du Clos de Vougeot et la Cité des Climats et vins de Bourgogne.

Le principe en est le suivant : pour tout billet à plein tarif acheté dans l'un de ces 4 sites, une offre à tarif réduit est proposée au visiteur détenteur du passeport dans les trois sites partenaires.

Pendant les périodes de fermeture de l'espace d'exposition temporaire de la Cité, il est proposé de vendre le billet couplé 1^{ère} découverte inclus dans le passeport CHEMINS ÉPICURIENS à un tarif réduit, soit un billet à 17,50 € par personne au lieu de 20 € par personne ; pour tout achat d'un billet espaces culturels, le visiteur se fera remettre un cadeau gourmand.

Billets couplés Ville de Dijon / Village Gastronomique

Le Pôle Culturel et le Village Gastronomique souhaitent proposer à la vente une gamme de prestations à destination des groupes, donnant accès aux espaces culturels et à un déjeuner à la Cuisine Expérientielle.

4 billets seraient ainsi proposés :

- Formule « Découverte » au tarif de 18 € par personne, soit part de la Ville de Dijon : 4 € : accueil personnalisé du groupe (présentation générale du site), accès aux espaces culturels permanents de la Cité en autonomie (Pôle Culturel et 1204) et déjeuner formule Bouillon.
- Formule « L'essentiel » au tarif de 26 € par personne, soit part de la Ville de Dijon : 6 € : accueil personnalisé du groupe (présentation générale du site), découverte des espaces culturels en autonomie, cadeau gourmand et déjeuner formule essentielle.
- Formule « Gourmet » au tarif de 36 € par personne, soit part de la Ville de Dijon : 4 € : accueil personnalisé du groupe (présentation générale du site), accès aux espaces culturels en autonomie, atelier fabrication de moutarde, menu gourmet.
- Formule « Bourguignonne » au tarif de 49 € par personne, soit part de la Ville de Dijon : 6 € : accueil personnalisé du groupe (présentation générale du site), accès aux espaces culturels en autonomie, atelier de fabrication moutarde, cadeau gourmand, menu bourguignon.

Ticket tram et bus DIVIA

Il est proposé de distribuer à titre gratuit des tickets tram et bus DIVIA à tous les visiteurs ayant achetés un billet donnant accès aux espaces culturels qui en feront la demande en accord avec KEOLIS.

Gratuité de l'exposition temporaire : il est proposé une gratuité d'accès aux expositions temporaires chaque 1^{er} jour d'ouverture ou chaque dernier week-end de présentation de ce type d'exposition avant fermeture.

Accueil de groupes de plus de 10 personnes au sein des espaces culturels de la Cité sans achat de prestations spécifiques (ateliers, visites guidées, achat de billets pour l'exposition temporaire...) : afin de prendre en compte les coûts fixes d'accueil de groupes dans les espaces culturels de la Cité (préparation des dossiers, ouverture et accueil dédié ...) il est proposé d'appliquer un tarif forfaitaire d'accès aux espaces culturels de la Cité de 2 euros par visiteur ; la gratuité est maintenue pour un guide et un chauffeur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 47

ABSTENTION : 3

CONTRE : 9

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

